

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Agrandissement du parking de la salle des fêtes et d'une aire de jeux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE LA CHAUMUSSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BAUDURET Jean Claude, maire de la commune

RCS / SIRET

2 1 3 9 0 1 2 6 7 0 0 0 1 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Agrandissement d'une aire de stationnement existante et création d'une aire de jeux.

En concertation avec le service route du département du Jura, l'agrandissement du parking existant est une l'occasion d'organiser les accès sursur depuis la RD330 Une barrière de séparation est donc mise en place entre le parking et la route. Une dépose BUS sécurisée est créée contre la salle des fêtes, en remplacement de la dépose bus existante.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit d'organiser le stationnement et les flux autour de la salle des fêtes :

- L'extension prévue permet la création d'une entrée unique pour l'ensemble du site. Une sortie unique est implantée sur l'emprise du parking existant.

- Une voirie de desserte principale est prévue au sein du site, en sens unique. Cette voirie assure le fonctionnement optimal des livraisons et du ramassage des ordures ménagères. Elle permet également aux bus scolaires d'assurer le ramassage des enfants en toute sécurité. En cas d'intempéries, les enfants peuvent s'abriter sous le parvis de la salle et rejoindre l'arrêt de bus en toute sécurité.

La partie existante fait également l'objet d'adaptations, avec la création de 2 emplacements supplémentaires adaptés aux personnes à mobilité réduite à proximité du nouveau parvis.

La plantation de quelques arbres est également prévue au niveau du parvis, créée sur une emprise aujourd'hui utilisée comme parking. Cette emprise est rendue piétonne pour des raisons de sécurité.

A l'extrémité sud est prévue une aire de jeux, elle comprend des cheminements en enrobé ou en béton, ainsi que 2 espaces en sable stabilisé ou en gravier (terrain de boule et aire de pique-nique)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévoient le décapage de la terre végétale sur l'emprise créée. Des terrassements permettront de réaliser la structure des 2 aménagements.(parking et aire de jeux). De l'enrobé sera posé pour faciliter l'entretien, notamment le déneigement. Les cheminements de l'aire de jeux sont prévus en enrobé ou en béton.

Les réseaux seront également mis en place (eaux pluviales et éclairage). Les eaux pluviales issues du parking rejoindront le réseau communal sous la RD 330. Les eaux pluviales de l'aire de jeux seront infiltrées.

La plantation des quelques arbres est prévue en retrait de la route, pour améliorer l'intégration du nouvel aménagement et valoriser le parvis. L'enrobé existant sera décapé et de la terre végétale issue du décapage sera mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site permet de répondre aux pics de fréquentation lors de la mise en location de la salle le week-end. En semaine, l'aménagement propose une nouvelle boucle de desserte plus confortable et sécurisée à l'attention des bus scolaires.

L'emplacement sera également utilisable par les bus de tourisme.

nb. Une dépose bus est déjà existante sur le site, mais elle n'est pas sécurisée. Le projet n'engendre pas d'augmentation de fréquentation du site. La capacité de la salle reste inchangée.

Les entrées / sorties sur la RD330 sont sécurisés. Le site à vocation à être ouvert à la circulation.

L'ensemble du site sera géré et entretenu par la Commune de la Chaumusse.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une autorisation d'urbanisme (Permis d'aménager).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La superficie du parking actuel est d'environ :	2 666 m ² .
En incluant la salle, la superficie de l'aménagement existant est de :	3 320 m ² .
L'extension du parking concerne une emprise de : (comprend la partie de parking proprement dite et la partie piétonne séparant la route de la RD). Les dimensions maximales de l'extension du parking sont de 50m x 40m	2 000 m ²
La surface de l'aire de jeux est environ de :	430 m ²
Les espaces plantés périphériques à l'aire de jeux ont une surface de :	220 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Saint-Pierre
39 150 LA CHAUMUSSE

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 9 5 ' 5 1 " 24 Lat. 4 6 ° 5 9 ' 2 8 " 02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF DE TYPE 2 : PATURAGES ET ZONES HUMIDES DU GRANDVAUX (Identifiant : 430010501)
En zone de montagne ?	☒	☐	Massif du Jura
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR du Haut Jura
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une zone humide a été délimitée en amont du site, mais elle n'est pas concernée par le projet. (en annexe)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR4301313 - GRANDVAUX La zone Natura 2000 est morcellée, elle se situe à 1250 m pour la zone la plus proche située en amont du projet. (cf. 8.2_AUTRES ANNEXES_localisation des zones Natura 2000)
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement prévoit des terrassements de l'ordre de 2 250 m ³ . Les déblais de mauvaise qualité, issus des terrassements des voiries à créer, qui ne pourraient pas être réutilisés en remblais pourraient être évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'aménagement des voiries nécessitera un apport extérieur de matériaux (concassé, enrobés, béton...). Les déblais de bonne qualité, issus des terrassements, pourront être réutilisés en remblais de tranchées sous trottoirs. Les terres végétales, issues des décapages, seront régaliées sur le site (dans les espaces verts figurant sur le plan), le surplus sera mis à disposition de la commune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'extension du parking et l'aire de jeux sont créées sur une zone de pâturage d'une surface de 2 800 m ² environ
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'extension du parking est destinée à éviter l'envahissement des espaces privatifs alentours par les utilisateurs de la salle. Elle ne génère pas d'augmentation du trafic routier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Au cours de la viabilisation de l'opération, les travaux généreront des nuisances sonores (engins de chantier) qui disparaîtront avec la fin des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Pendant les travaux de voirie, des engins vibrants seront utilisés pour compacter le sol.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Des fourreaux pourraient être mis en place pour l'installation à terme de candélabres.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales issues de l'extension du parking rejoindront le réseau communal existant. Les eaux de ruissellement de l'aire de jeux seront infiltrées dans les espaces verts.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Ce projet diminuera les superficies agricoles à hauteur de 2 800 m ² et augmentera les superficies urbanisées de la Commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet intègre des mesures environnementales pour favoriser son insertion dans le paysage actuel :

- adaptation des profils des voies nouvelles aux pentes naturelles du terrain,
- réutilisation des bons matériaux issus des terrassements en structure de voirie,
- mise en œuvre d'enrobés à basse température,
- plantation de végétaux d'essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où il n'engendre pas de nuisances significatives notamment en terme de rejets néfastes pour l'environnement.

La zone humide située à proximité du projet est déjà définie avec un contour précis. Le projet est proche de la zone humide mais n'empiète pas sur son emprise. Le projet n'engendre pas d'assèchement par destruction directe.

Ce projet peut donc faire l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Nous joignons à la présente demande le résultat des inventaires réalisés sur la zone humide à proximité du projet :

La position de la zone humide, les habitats identifiés et les enjeux.

La position des zones natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Champagnole

le, 25 mai 2021

Signature

Jean-Claude BAUDURET
Le Maire,
m



